

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-30-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

N° 30/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 février 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 05 mars 2020,

Objet de la délibération :

ZAE La Louière : cession de terrain à la SA Jacques

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents	
• Dont suppléés :	4
• Dont représentés :	5
• Excusés :	4
• Non excusés	24
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Laithier Didier à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Barbet Henri par M. Caly Michel, M. Bart Adrien par Mme Ducouloux Marie, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Teles Patrick, Bole Léon, Bardey Philippe, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles, Vergey André, Bruchon Pierre, Quété Gérard & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la demande d'acquisition foncière formulée par l'entreprise SA Jacques Étanchéité pour la parcelle ZD n° 247 sur la Zone d'Activité Économique intercommunale La Louière à L'Hôpital-du-Grosbois,
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »

La parcelle déjà délimitée dans le cadre de l'aménagement global de la ZAE La Louière dispose d'une surface de 2 500 m².

Considérant le prix de vente fixé à 21,50 € HT le mètre carré.

Le porteur souhaite acquérir la parcelle pour y construire un bâtiment à vocation artisanale d'environ 400 m² destiné à accueillir l'activité de son entreprise (artisan du bâtiment, travaux d'étanchéité).

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de céder la parcelle ZD n° 247 de 2 500 m² dans la ZAE La Louière à la SA Jacques Étanchéité au prix de 21,50 € HT / m² soit 53 750 € HT et 64 500 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à la vente de ladite parcelle.

Fait et délibéré en séance, le 27.02.20

Pour Extrait conforme,

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Édouard Bastide
25290 ORNANS

Jean-Claude GRENIER
Président